

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE GRENOBLE

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE ET D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES DE GRENOBLE

ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE SUPÉRIEUR RECONNU PAR L'ÉTAT

DIPLÔME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES, COMMERCIALES, ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

Vu le décret n° 56-931 du 14 septembre 1956 portant codification des textes législatifs concernant l'enseignement technique,
Vu le décret n° 64-1217 du 5 décembre 1964 relatif au règlement des Ecoles Supérieures de Commerce et d'Administration des Entreprises,
Vu l'arrêté du 5 juillet 1985 portant règlement des Ecoles Supérieures de Commerce et d'Administration des Entreprises,
Vu le procès-verbal du jury national de l'examen de sortie en date du **23 juillet 1991**

Le présent diplôme est délivré à M **ademoiselle STROPIANO Evelynne**

Né(e) à **Grenoble (38)**

le **15 Février 1961**

Vu et Approuvé
Paris, le **24 JUIL. 1992**

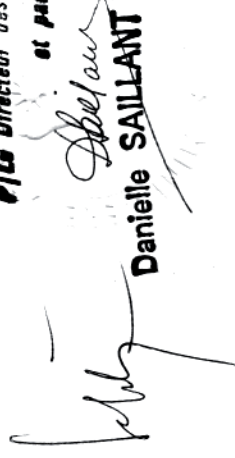
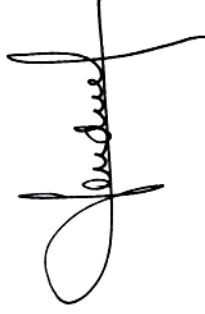
Le Titulaire,

Le Directeur
de l'Ecole,

Le Président du Conseil
d'Administration de l'Ecole,

Le Président
du Jury,

Le Ministre
de l'Éducation Nationale,
Le Directeur des Enseignements Supérieurs
et par autorisation


Danielle SAILLANT

CHAMBRE DE COMMERCE & D'INDUSTRIE DE GRENOBLE

